

Direction

Direction de l'enfance et de la famille

3e commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 18 mai 2017

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU PLAN PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ 2015-2020 – BILAN 2016 ET PERSPECTIVES 2017.

Mesdames, messieurs,

L'adoption par le Conseil général, lors de sa séance du 16 octobre 2014, du Plan Petite Enfance et Parentalité (PPEP) 2015 – 2020 a constitué un temps fort de la politique du Département envers les familles.

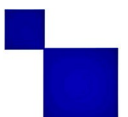
En effet, grâce à ce Plan et aux 80 millions d'euros qui lui seront consacrés pendant six années (contre 29 millions d'euros pour la période précédente), le Département investit pour l'avenir en soutenant la création sur le territoire séquano-dionysien de 3 500 nouvelles places d'accueil du jeune enfant et en rénovant et modernisant son patrimoine immobilier dédié à l'accueil des familles (crèches, centres de protection maternelle et infantile et de planification familiale, circonscriptions d'aide sociale à l'enfance ou d'action sociale). Ces dépenses d'investissement sont financées en partie grâce au prêt accordé au Département en 2015 par la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (l'obtention d'un prêt par une collectivité territoriale auprès de cette banque ayant constitué une première) et par des recettes nouvelles attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dans le cadre de son plan de rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant.

La mise en œuvre du PPEP a mobilisé de nombreuses directions du Département depuis 2014 et des premiers éléments de bilan et de perspectives peuvent être dressés.

1. Volet 1 du PPEP : soutien à la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant

1.1. Bilan 2016

Pour répondre à l'objectif de soutien financier à la création par des personnes publiques et privées de 3 500 nouvelles places d'accueil du jeune enfant entre 2015 et 2020 (soit environ



600 places par an en accueil collectif et individuel), le Département de la Seine-Saint-Denis a adopté un dispositif de nouvelles aides financières à l'investissement modulé selon les territoires, avec une priorisation pour les territoires les moins couverts en places d'accueil du jeune enfant et les moins « riches » (revenu médian par habitant).

En 2016, 370 nouvelles places d'accueil collectif dans des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ont été créées sur 11 communes du département. Ceci porte à 786 le nombre de nouvelles places d'accueil collectif créées depuis le 1^{er} janvier 2015.

Concernant l'accueil individuel, 294 nouveaux agréments d'assistants maternels ont été accordés, représentant environ 588 nouvelles places d'accueil (à raison de deux places en moyenne par agrément). Par ailleurs, le nombre de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) est désormais de 16 sur le département. Ceci porte à 915 le nombre de nouvelles places créées chez des assistants maternels depuis le début du PPEP, dont 75 dans des MAM.

Vous trouverez en annexe 1 des cartes présentant ces créations de places.

1.2. Perspectives 2017

Plus de 400 nouvelles places d'accueil collectif devraient être créées en 2017 sur de nombreuses communes du territoire départemental.

Par ailleurs, 20 nouvelles places de crèches seront créées dans les crèches départementales Lamaze à Bobigny et Gagarine à Romainville, avec un objectif de création de 50 à 100 nouvelles places d'ici 2020 dans les crèches départementales, dans le cadre du PPEP.

L'objectif de création de nouvelles places d'accueil individuel reste d'au moins 400 places pour 2017, avec également la perspective d'ouverture de 7 nouvelles MAM (sur les communes de Pierrefitte-sur-Seine, Romainville, Le Pré St-Gervais, Montreuil, Stains, Montfermeil et Noisy-le-Sec), faisant ainsi du département de la Seine-Saint-Denis un des départements de France les mieux couverts en MAM.

Au regard des besoins particulièrement importants de la Seine-Saint-Denis en matière d'accueil individuel, l'année 2017 sera également consacrée à la mise en œuvre d'un plan d'action conjoint avec la Caisse d'Allocations Familiales autour de l'agrément de nouveaux assistants maternels. En effet, même si le nombre de nouveaux agréments accordés est important, il comble seulement le nombre de fins d'activités d'assistants maternels. Ainsi, ce plan d'action, qui devra être mis en œuvre avec les acteurs territoriaux et nationaux de l'emploi et de l'insertion, prévoit :

- une nouvelle campagne de communication autour du métier d'assistant maternel, avec des encarts dans la presse généraliste et spécialisée et la diffusion d'un film de présentation de ce métier dans différents espaces (réunion de présentation du métier, diffusion dans les salles d'attente de la CAF ou au service public de l'emploi,...) ;
- un partenariat renforcé avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion (notamment les Etablissements Publics Territoriaux) et avec les centres de formation aux métiers de la petite enfance pour attirer des candidat-e-s motivé-e-s vers cet emploi ;
- la création d'un module de formation de préparation à l'agrément, pour que le taux de refus de 1^{er} agrément soit en baisse (il est actuellement de 47 %) ;
- une meilleure occupation des places d'accueil libres chez les assistants maternels, avec la création d'un kit d'accompagnement des parents leur donnant l'ensemble des informations utiles sur le recours à un assistant maternel pour lever certains freins (kit comprenant un contrat de travail type, des fiches de conseils juridiques, une présentation de l'accueil chez un assistant maternel, un lien vers un simulateur de coût incluant l'aide départementale

ADAJE, les contacts utiles à la Fédération des Parents Employeurs d'assistants maternels...) et un rapprochement par le Département de l'offre d'assistants maternels en inactivité (une localisation fine de ces professionnels a été réalisée) avec des demandes non satisfaites (dispositif d'accueil en urgence pour des parents en reprise de formation ou activité, locaux existants pour de nouveaux projets de MAM).

- un accompagnement renforcé de la montée en compétence des assistants maternels, pour favoriser l'attractivité de ce métier avec de meilleurs ponts entre la formation réalisée et le suivi.

2. Volet 2 du PPEP : amélioration des conditions d'accueil des familles

2.1. Bilan 2016

Pour 2016, des crédits à hauteur de 7,1M€ ont été consacrés à la mise en œuvre du PPEP pour l'amélioration des conditions d'accueil des familles pour les opérations présentées ci-après.

2.1.1. Les rénovations lourdes ou relocalisations réalisées en 2016

Plusieurs chantiers de rénovations lourdes de crèches et PMI sont en cours et aboutiront en 2017 :

- La crèche PMI - Lamaze à Bobigny ré-ouvrira fin 2017/ début 2018 :

- La crèche Floréal à Romainville ré-ouvrira en septembre 2017 ;

- La relocalisation de la crèche Gagarine à Romainville, qui se fait dans le cadre du programme de rénovation urbaine impulsé par la commune pour le quartier Youri Gagarine, est prévue pour la rentrée scolaire 2017. Cette opération repose sur un programme de déconstruction de la crèche et de construction du nouveau «Pôle enfance» en lien avec la commune de Romainville, qui rassemble une école maternelle, une école élémentaire et une crèche départementale.

2.1.2. Les travaux importants de modernisation et de grosses réparations (TMGR)

Conformément à l'ambition initiale du PPEP, 5 crèches ont fait l'objet de rénovations importantes en 2016 avec pour objectif que l'ensemble des crèches départementales bénéficient de rénovations et travaux d'aménagement d'ici fin 2020.

Les 5 crèches et centres de PMI concernés sont les suivants :

- Crèche Jacques Prévert aux Lilas (ouverture au 30 août 2016) ; cette crèche a fait l'objet de travaux spécifiques liés à l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Il est en effet prévu le déploiement de 6 crèches référence handicap d'ici la fin du PPEP.

- Crèche-PMI du Clos-Saint-Lazare (nouvellement nommée crèche Angela Davis), à Stains (ouverture le 4 octobre 2016) ;

- Crèche-PMI Orgemont à Epinay (ouverture le 3 janvier 2017 mais finition cet été) ;

- Crèche Général Leclerc à Rosny-sous-Bois (ouverture le 23 janvier 2017) ;

- Crèche Pierre Sépard à Saint-Denis (fin des travaux le 31 janvier 2017) ;

2.1.3. Autres travaux réalisés

Des campagnes de travaux pour la rénovation ou la construction de cuisines, buanderies, locaux poussettes sont engagées tout au long du PPEP (exemples en 2016 : campagne « cuisine » pour la crèche Buisson à Aubervilliers et la crèche Bauer à Saint-Ouen).

Des mesures conservatoires ont été prises et réalisées pendant l'été 2016 (crèche Guynemer à Dugny, réfection de la toiture à la crèche Lucie Aubrac à Bondy).

Une campagne de sécurisation des sites a également été menée avec des réparations de sécurité et l'installation de visiophones et contrôles d'accès : 37 sites sont équipés et les derniers sites le seront début 2017.

En matière d'espaces extérieurs, dans les crèches, différents travaux ont eu lieu :

- travaux de réaménagement, d'amélioration des espaces extérieurs et jardins dans 12 crèches au cours de l'année (dont la crèche Saint-Leu à Villetaneuse où les travaux sont en cours) ;
- remplacement et acquisition d'équipements de jeux ;
- lancement de la création de 5 abris poussettes partagés avec les PMI.

En matière d'espaces extérieurs, dans les PMI, différents travaux ont eu lieu :

- des travaux de réaménagement et d'amélioration dans 9 PMI ;
- remplacement et acquisition d'équipements de jeux.

2.2. Projets pour 2017

Des crédits à hauteur de 8,2 M€ seront consacrés aux opérations visées ci-dessous.

2.2.1. Opérations de rénovations lourdes et relocalisations

En plus de l'achèvement des travaux dans les trois crèches citées ci-dessus en 2,1,1, des études seront conduites et finalisées en 2017 pour un lancement de travaux de rénovations lourdes qui auront lieu entre 2018 et 2020 :

- Les études de préprogrammation pour les crèches Bernard et Mazoyer à Aubervilliers, Quatremaire à Noisy-le-Sec ainsi que la crèche PMI Berthelot aux Pavillons-sous-bois sont terminées, les problématiques de foncier et d'urbanisme sont en cours de traitement ;
- La crèche La Bergère à Bobigny qui devrait être relocalisée en 2020 dans la perspective du projet que porte le Département de réaménager le site du Parc de la Bergère. Fin 2016-début 2017 le service des crèches et l'équipe de la Bergère se sont engagées avec la Direction des Bâtiments et de la Logistique dans la rédaction du pré-programme de construction du futur établissement. Ce travail s'inscrit en cohérence avec l'appel à projet « Réinventer la Seine et ses Canaux ». À la croisée du PPEP et du projet d'un parc rénové, la crèche La Bergère sera le premier Bâtiment à Énergie Positive (BEPOS) du département. L'établissement a ainsi vocation à être une crèche innovante, au cœur du parc, en phase avec son environnement direct.
- La relocalisation de la crèche Division Leclerc au Bourget est prévue pour 2020, le Département ayant délibéré en 2016 pour acquérir en VEFA (vente en état futur d'achèvement) un nouveau bâtiment.

Le centre de PMI du 8 mai 45 à Bondy devrait être relogé dans les anciens locaux du « Bondy Blog », au deuxième semestre 2017, tout comme la circonscription de PMI et le

secrétariat d'assistantes maternelles (SAM) de l'Ile-Saint-Denis / Saint-Ouen dans des locaux neufs en partage avec le relais d'assistantes maternelles (RAM) de Saint-Ouen, au sein d'un pôle d'information petite enfance dans l'éco-quartier des Docks.

2.2.2. Les travaux importants de modernisation et de grosses réparations (TMGR)

4 nouvelles crèches feront l'objet de TMGR importants en 2017 avec une ré-ouverture fin 2017 :

- crèche Hautes Noëllés à Saint Denis (opération importante de rénovation) ;
- crèche Jules Guesde à Montreuil (opération importante de rénovation) ;
- crèche Rosa Parks à Noisy-le-Sec ;
- crèche Blanqui à Bondy : première tranche pour l'étanchéité et isolation de la toiture, études de la deuxième tranche pour les réaménagements intérieurs

L'annexe 2 présente l'ensemble des crèches et crèches-PMI ayant fait l'objet d'une rénovation depuis le début du PPEP.

Par ailleurs, en lien avec l'orientation départementale de déploiement de nouvelles Maisons départementales des Solidarités (MDS) et dans le cadre de la révision de l'organisation territoriale du pôle solidarités, différentes circonscriptions d'action sociale et médico-sociale feront l'objet de travaux pour un ré-aménagement dans le cadre de la création de MDS en 2017 ; les circonscriptions de service social, de l'aide sociale à l'enfance et de PMI sur 3 communes seront ainsi concernées :

- circonscriptions d'Épinay-sur-Seine avec un déménagement de la circonscription de PMI, qui rejoindra les deux autres circonscriptions ;
- circonscriptions de La Courneuve avec un déménagement de la circonscription de PMI, qui rejoindra les deux autres circonscriptions ;
- circonscriptions de Noisy-le-Grand avec un déménagement de la circonscription de PMI qui rejoindra les deux autres circonscriptions

Ces déménagements seront l'occasion de regroupements et de déploiements de 3 nouvelles MDS. Ces évolutions feront l'objet d'un travail spécifique confié aux équipes de ces services, qui devront élaborer un projet de MDS permettant d'offrir un meilleur service aux usagers avec un accueil commun renforcé et modernisé, un meilleur partage des compétences et expertises des agents au profit d'une approche globale des familles.

2.2.3. Autres travaux et aménagements

Des campagnes d'amélioration thématiques seront menées en 2017 comme en 2016 dans les crèches ;

- Travaux de menuiserie : Les Presles et Orgemont à Epinay, Pont Blanc et Buisson à Aubervilliers, Moutier à Saint Ouen ;
- Travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture : Seine-Saint-Denis, Blanqui à Bondy ;
- Travaux pour les abris poussettes : finalisation des travaux lancés en 2016 sur cinq crèches (Orgemont à Epinay, Clos Saint-Lazare à Stains, Général Leclerc à Rosny, Sémard à Saint-Denis et Léon Blum à Bondy) et lancement des travaux au sein des crèches Hautes-Noëllés à Saint-Denis, Henri Wallon à Montreuil et Paul Verlaine à La Courneuve.

De nouvelles campagnes d'embellissement, de réfection de jardins et d'aires de jeux,

d'amélioration de l'accueil, d'accessibilité et de valorisation énergétiques seront engagées en 2017 dans les centres de PMI (exemples : rénovation du sous-sol de la PMI du Raincy, réaménagement et rénovation du rez-de-chaussée de la PMI de Neuilly-Plaisance, réaménagement de la PMI Sully à Livry-Gargan, réaménagement partiel de la PMI Parat à Romainville, réaménagement partiel de la PMI Croix Nobillon à Aulnay-sous-Bois,...),

Un plan de communication complet accompagne le PPEP. Il prend notamment la forme de panneaux d'informations lors des travaux, de documents destinés aux familles.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver le bilan présenté ci-dessus des opérations réalisées en 2016 pour le soutien à la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et l'amélioration des conditions d'accueil des familles ;

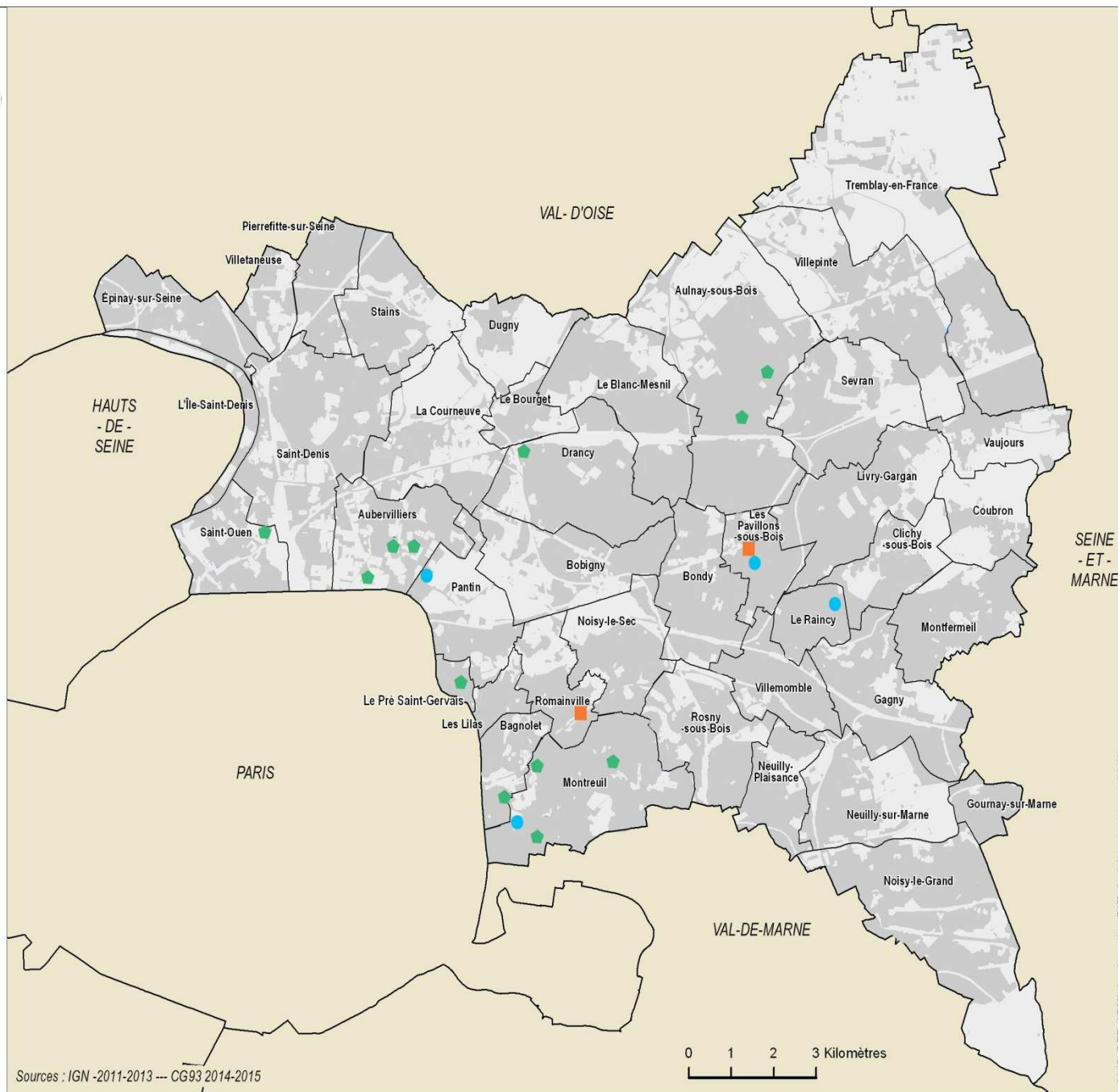
- d'approuver les orientations 2017 présentées ci-dessus pour la mise en œuvre du Plan petite enfance et parentalité.

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Création de crèches en 2016 en Seine-Saint-Denis

- Crèches municipales
- Crèches associatives
- ✿ Crèches hospitalières
- ◆ Crèches de sociétés
- Emprises grands équipements



DEF -PMI -Décembre 2016

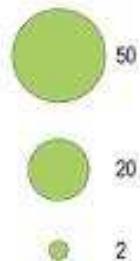


Sources : IGN -2011-2013 --- CG93 2014-2015



NOMBRE DE PLACES CRÉÉES CHEZ LES ASSISTANTS MATERNELS EN 2016

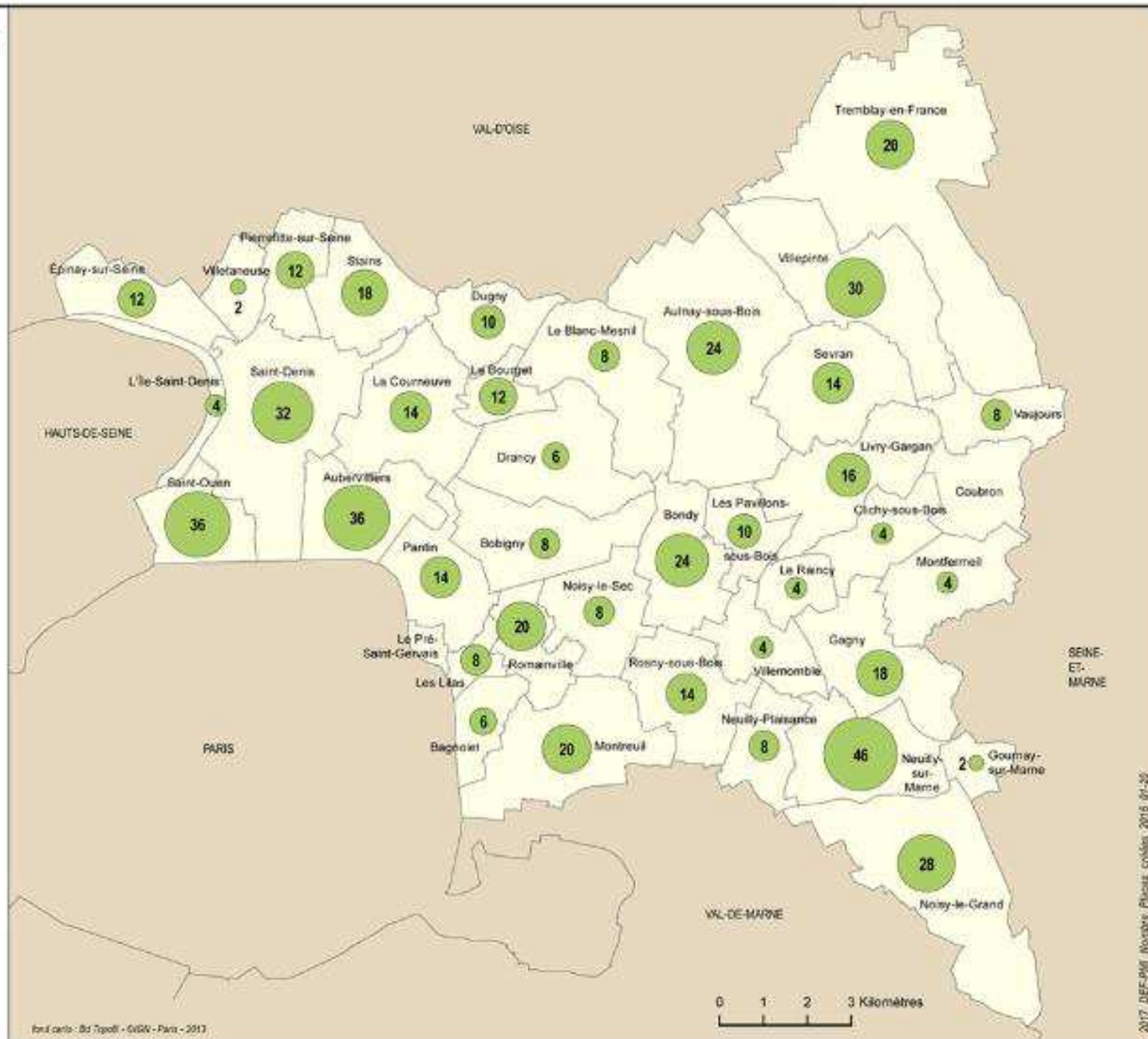
Nombre de places :



Source : CD93 - Données au 20/01/2017

DSOE - SOD - janvier 2017

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT



fond carte : Bd Topo® - IGN - Paris - 2013



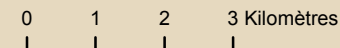
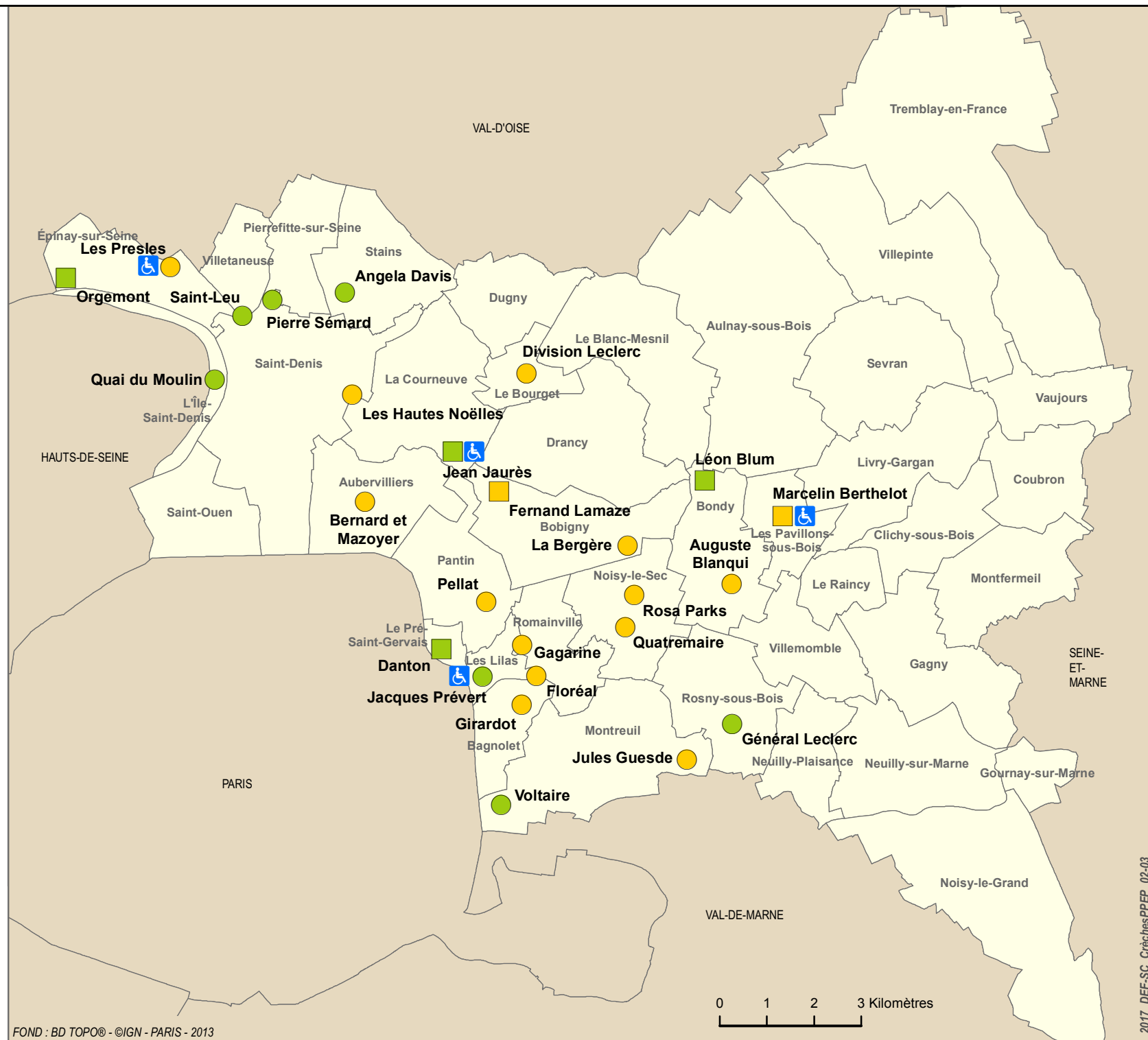
2017_DEP-93_Nouveaux_Places_crees_2016_01-20

LES OPÉRATIONS PLAN PETITE ENFANCE DANS LES CRÈCHES DEPUIS 2015

*Crèches rénovées depuis 2015
ou ayant bénéficié de gros travaux*

- Crèches rénovées
- Crèches PMI rénovées
- Crèches en cours
- Crèche PMI en cours
- ♿ Crèches référence handicap

DSOE - SOD - février 2017



Délibération n° du 18 mai 2017

MISE EN ŒUVRE DU PLAN PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ 2015-2020 – BILAN 2016 ET PERSPECTIVES 2017

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération n°2014-X-59 du 16 octobre 2014 relative au plan petite enfance et parentalité 2015-2020,

Vu sa délibération budgétaire n°2011-V-32 / 1 du 19 mai 2011 modifiant la délibération n°87-XI-7 du 10 novembre 1987 définissant l'orientation pour la politique départementale de subvention d'investissement pour les travaux de rénovation et de construction de centres de PMI à gestion déléguée,

Vu sa délibération n°2008-VI-31 du 5 juin 2008 relative au plan départemental de relance pour la création de places d'accueil destinées à la petite enfance,

Vu le rapport de son président,

La troisième commission consultée,



après en avoir délibéré

- APPROUVE le bilan des opérations réalisées en 2016 pour le soutien à la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et l'amélioration des conditions d'accueil des familles ;

- APPROUVE les orientations 2017 pour la mise en œuvre du Plan petite enfance et parentalité.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
le Directeur général des services

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.